

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 10 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 30 août 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental jusqu'à l'adoption de la motion. Présidence de Monsieur Didier ACHALME, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental à partir du rapport 18 (conventions de mise à disposition de personnels au profit du SDIS du Cantal).

Secrétaire de séance : Dominique BEAUDREY

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre MATHONIER donne pouvoir à Madame Valérie RUEDA.

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Vincent DESCOEUR à partir du rapport 8 (Programmation 2021 des crédits d'amende de police).

Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à Valérie CABECAS à partir du rapport 8.

Valérie SEMETEYS donne pouvoir à Gilles COMBELLE à partir du rapport 8.

Départ de Alain DELAGE et Mireille LEYMONIE à partir du rapport 8.

Sophie BENEZIT donne pouvoir à Florian MORELLE à partir du rapport 17 (Lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie d'attractivité partagés pour le Cantal).

Céline CHARRIAUD donne pouvoir à Marina BESSE à partir du rapport 17.

Jean-Jacques MONLOUBOU donne pouvoir à Jamal BELAIDI à partir du rapport 17.

Bruno FAURE donne pouvoir à Didier ACHALME à partir du rapport 18 (conventions de mise à disposition de personnels au profit du SDIS du Cantal).

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{ER} ET 16 JUILLET 2021 -

L'Assemblée départementale adopte les Procès-verbaux des séances du 1^{er} et 16 juillet 2021.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -

- Adopte le Règlement Intérieur de l'Assemblée départementale.

PROJET POUR LE CANTAL : LE PROJET STRATÉGIQUE À L'HORIZON 2030

- Adopte le projet stratégique « Un projet pour le Cantal » à l'horizon 2030.

ELECTION DES MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) :-

- Suite à une erreur matérielle annule et remplace la délibération n°21CD03-02 du Conseil départemental en date du 16 juillet 2021 et élit les représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours comme suit :

13 membres titulaires	13 membres suppléants
Vincent DESCOEUR	Sylvie LACHAIZE
Isabelle LANTUEJOUL	Valérie CABECAS
Valérie SEMETEYS	Magali MAUREL
Florian MORELLE	Dominique BEAUDREY
Sophie BENEZIT	Philippe FABRE
Jean-Yves BONY	Marie-Hélène CHASTRE
Céline CHARRIAUD	Jean-Jacques MONLOUBOU
Marina BESSE	Didier ACHALME
Bruno FAURE	Valérie RUEDA
Annie DELRIEU	Christophe VIDAL
Jamal BELAIDI	Gilles COMBELLE
Aurélien BRESSON	Marie-Hélène ROQUETTE
Pierre MATHONIER	Gilles CHABRIER

DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES NATIONAUX, RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX -

- Désigne des représentants du Conseil départemental du Cantal au sein de divers organismes.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS 2022 -

- Décide de fixer pour 2022 le montant de la dotation prévisionnelle de fonctionnement affectée aux collèges publics au titre des dotations directes et des dépenses de viabilisation liées au réseau de chaleur bois à 2 300 000 €.

- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour déterminer le montant des dotations de fonctionnement revenant à chaque collège au titre des dotations directes.

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document contractuel relatif au fonctionnement des collèges.

PRÉLÈVEMENTS SUR LE BUDGET RESTAURATION DES COLLÈGES PUBLICS -

- Décide pour 2022 le maintien du prélèvement de 1,25 % sur les recettes encaissées auprès des familles pour alimenter le Fonds Commun des Services d'Hébergement, ainsi que le maintien du prélèvement de 22,5 % sur la part des recettes encaissées par l'établissement public local d'enseignement auprès des usagers des services de restauration et de l'internat (hors commensaux) et devant être reversé au Conseil départemental.
- Décide pour 2022 de fixer le taux de charges communes du service de restauration, d'une part dans une fourchette de 15 à 25 % des recettes en ce qui concerne la demi-pension et les commensaux et d'autre part, de 30 à 35 % en ce qui concerne l'internat.

SOLIDARITE SOCIALE**CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GENTIANE, GESTIONNAIRE DU CLIC DU HAUT CANTAL ET AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AURILLAC, GESTIONNAIRE DU CLIC DU BASSIN D'AURILLAC -**

- Attribue une subvention d'un montant de 51 671 € au CLIC du Haut-Cantal en faveur de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Approuve la convention tripartite entre le Conseil départemental du Cantal, le GIP-MDPH et la Communauté de Communes du Pays Gentiane relative aux modalités de coordination des services de la Maison Départementale de l'Autonomie sise à Mauriac et du CLIC du Haut-Cantal.
- Attribue une subvention d'un montant de 65 300 € au CLIC du Bassin d'Aurillac en faveur de l'accompagnement des personnes âgées.
- Approuve la convention entre le Conseil départemental du Cantal et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac relative aux modalités de coordination des services de la Maison Départementale de l'Autonomie sis à Aurillac et du CLIC du Bassin d'Aurillac.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

Suspension de la séance publique à 12H.

Reprise de la séance publique à 14H45 en présence de Monsieur le Préfet du Cantal.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2020 -

L'Assemblée départementale débat et prend acte de l'activité des Services de l'Etat dans le département du Cantal pour l'année 2020.

SOLIDARITE TERRITORIALE**PROGRAMMATION 2021 DES CRÉDITS AMENDES DE POLICE -**

- Décide de répartir la dotation départementale 2021 du produit des amendes de police en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage pour un montant global de 180 689 € pour 55 dossiers retenus.

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2016-2018 – REDÉPLOIEMENT D'AIDES -

- Valide la réaffectation des subventions allouées dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 pour les Communes de Marmanhac (construction d'un city stade : 7 760 €), de Velzic (réhabilitation du pont de Clavières : 10 636 €) et Le Vaulmier (travaux de voirie accès à la Rochenie : 3 745 €).

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2021 (2^{ÈME} VAGUE) –

- Approuve la programmation des dossiers de l'année 2021 relative à la 2^{ème} vague au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021 pour un volume de subventions attribuées de 659 848 € pour 58 opérations.

FONDS CANTAL INNOVATION : APPEL À PROJETS « DYNAMISATION ET LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CŒURS DE VILLES 2021 » : REDÉPLOIEMENT D'AIDES –

- Approuve la réaffectation des aides allouées dans le cadre du Fonds Cantal Innovation – centres-bourgs de 2020 relative à la 2^{ème} Vague pour les Communes de Maurs (liaisons douces sécurité et mobilité piétonne : 60 000 €) et de Mandailles (tranche 2 aménagement du bourg : 30 000 €).
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention correspondante avec chaque attributaire.

APPEL À PROJETS DYNAMISATION DES PRATIQUES SPORTIVES ASSOCIATIVES 2019 – REDÉPLOIEMENT DE L'AIDE ATTRIBUÉE AU GOLF DE MAURIAC -

- Approuve la réaffectation de l'aide à l'investissement à l'association Golf Mauriac Val Saint Jean sur un nouvel objet « économie de la ressource en eau : autonomie de l'arrosage et du nettoyage » ;
- Valide que l'aide allouée pour un montant de 8 200 € est inchangée sur la base d'un nouveau montant éligible de 31 745 €. Les dépenses seront prises en compte à compter du 11 mars 2021.

CONVENTION CADRE TRIENNALE (2021-2024) ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET L'ASSOCIATION UNIS CITÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES -

- Approuve la convention cadre triennale (2021-2024) entre l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention cadre.
- Attribue à l'Association Unis Cité une subvention d'un montant maximum de 24 500 € au titre de la session 2021-2022.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la présente convention cadre, l'approbation des avenants annuels modificatifs ainsi que pour l'attribution des subventions annuelles.

CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-ALLIER 2021-2023 -

- Approuve le Contrat Territorial du Haut-Allier pour la période 2021-2023.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat, étant précisé que la participation du Département de 8 400 € est le montant maximal mais pourra être adaptée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande d'aide, et sera dans tous les cas, subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider l'attribution des subventions correspondantes.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LES COLLECTIVITÉS ÉLIGIBLES DU DÉPARTEMENT -

- Approuve le projet de convention d'assistance technique pour la période 2022-2024 dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable entre le Département du Cantal et chaque collectivité éligible.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces conventions et leurs éventuelles modifications.

VALORISATION DES CIRCUITS COURTS ET DES PRODUCTIONS LOCALES DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE -

- Approuve le projet « Objectif 50 % de produits locaux dans nos cantines » dans le cadre du Projet d'alimentation départemental.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le projet.

ATTRACTIVITÉ**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC, D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ PARTAGÉS POUR LE CANTAL -**

- Autorise le Président du Conseil départemental à lancer toutes les démarches nécessaires au lancement de la consultation pour l'élaboration d'un bilan d'attractivité, d'une marque territoriale partagée et d'une étude de faisabilité d'une agence d'attractivité sur le territoire cantalien.
- Valide le plan de financement prévisionnel comme suit :

En dépenses : dépenses d'études et de prestations	100 000 €
En recettes : aides publiques	
- FEDER ou CPIER Massif Central ou Banque des Territoires, 60 % :	60 000 €
- Conseil départemental (autofinancement) 40 % :	40 000 €
Soit un total de	100 000 €
- Autorise le Président du Conseil départemental à effectuer toutes démarches en faveur de la recherche de co-financement pour cette opération.
- Autorise le Président du Conseil départemental à déposer tout dossier de demande de subvention auprès des partenaires financiers potentiels.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la mission d'accompagnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet.

MOTION

FRANCE RELANCE – MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT » À L'APPEL À PROJETS SLOW TOURISME

Dans le cadre de l'appel à projets Slow tourisme lancé par l'Etat et l'ADEME, au titre du Plan France Relance et du Fonds Tourisme durable, l'Etat définit le *slow tourisme* comme « un tourisme du temps choisi, immersif et expérientiel, garant de ressourcement, de bien-être et de rupture dans le rythme de vie, peu émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), et respectant l'environnement et les populations d'accueil. Il permet aux touristes de voyager différemment et hors des circuits touristiques très fréquentés et de découvrir une destination en profondeur au plus près des habitants » Il s'agit « d'une tendance de fond » qui répond « à de véritables enjeux environnementaux et économiques » ;

L'Association AMIGA des Amis du Viaduc de Garabit ayant pour but de promouvoir, sauvegarder, dynamiser le viaduc de Garabit et la ligne de l'Aubrac sollicite le soutien des collectivités dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet Slow tourisme. L'association souhaite travailler prioritairement sur la partie allant de Saint-Flour-Chaude-Aigues à Banassac-La Canourgue, et en particulier entre Saint-Flour et Saint-Chély d'Apcher, en passant par le Viaduc de Garabit.

C'est donc cette section interrégionale de la ligne qui est majoritairement concernée par ce projet, dont voici les axes de travail :

- La promotion d'une image de marque « ligne de l'Aubrac » en proposant la création d'un logo, la mise en place d'une signalétique dans les gares et sur la ligne ;
- L'amélioration de la visibilité de la ligne sur le territoire via l'édition de supports de communication (brochures, site web, application) afin de promouvoir l'offre auprès d'un large public, avec le souci de permettre aux voyageurs de préparer leur voyage en amont mais également de trouver facilement des solutions sur le terrain ;
- Le développement des offres touristiques complètes alliant train, balade à pied ou à vélo, permettant de découvrir le territoire autrement, en prenant son temps et en accordant une attention particulière à l'expérience sensorielle qui en découle ;
- La fédération des différents acteurs du tourisme pour assurer une meilleure coordination des actions de promotion et de communication sur cette ligne ;

Le Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté tendant à l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher au titre du plan de relance a formalisé son soutien à cette candidature au travers l'adoption d'une motion.

Les axes et objectifs développés ci-dessus répondant aux grandes orientations que porte notre collectivité, il est proposé d'apporter le soutien du Conseil départemental à la candidature de l'association « LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT » à l'appel à projets slow tourisme au titre du Fonds Tourisme Durable.

Motion adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU PROFIT DU SDIS DU CANTAL -

- Valide la mise à disposition d'un conseiller en prévention du Conseil départemental au profit du SDIS en tant que conseiller en prévention, selon les modalités administratives, pratiques et financières développées dans la convention de mise à disposition de personnel ;
- Valide la convention de mise à disposition d'un conseiller en prévention ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout acte s'y rapportant.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE B (ARTICLE 3 II) -

- Adopte la proposition de Monsieur le Président de créer un emploi non permanent pour la mise en œuvre des opérations d'optimisation et de rénovation énergétique du patrimoine immobilier départemental, selon des modalités suivantes :
 - recrutement d'un agent public de catégorie B par le biais d'un contrat de projet (n°1139). Ce recrutement sera d'une durée de 3 ans,
 - l'agent assurera les fonctions de technicien économiste de flux à temps complet,
 - l'agent devra justifier d'un BTS/DUT en thermique minimum,
 - la rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
 - le régime indemnitaire relèvera du groupe de fonction B2,
 - la rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- Modifie l'état du personnel en conséquence.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -

- Décide de transformer des emplois pour les besoins des Services.

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JULES FERRY À AURILLAC – BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 -

- Prend acte du contenu du rapport annuel d'activité pour l'année 2020 du Bail Emphytéotique administratif (BEA) pour la restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac.

CONTRAT DE PARTENARIAT RD 120 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 -

- Prend acte du contenu du rapport annuel d'activité pour l'année 2020 lié au contrat de partenariat de la RD 120.

CONTRAT DE PARTENARIAT RD 926 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 -

- Prend acte du contenu du rapport annuel d'activité pour l'année 2020 lié au contrat de partenariat de la RD 926.

SYNDICATS MIXTES PARTENAIRES : ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020 -

- Prend acte des éléments de bilan d'activité de l'année 2020 et des perspectives budgétaires des syndicats mixtes dits d'aménagement de sites, à savoir : Garabit-Grandval, Lioran, Puy Mary, Bassin du Lot, EPIDOR, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

STATION DU LIORAN – TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU LIORAN POUR LA SAISON 2021-2022

- Approuve les tarifs proposés pour l'hiver 2021-2022.

SAEM SUPER LIORAN – EXONÉRATIONS SUR LES REDEVANCES D'OCCUPATION DES TERRAINS ET DES FRAIS DE CONTRÔLE AINSI QUE SUR LA CONTRIBUTION AUX SERVICES ANNEXES -

- Décide d'exonérer la SAEM du Lioran, pour la saison 2021 :
 - du paiement de la redevance d'occupation des terrains pour un montant de 5 404,71 €,
 - de la contribution aux services annexes pour un montant de 11 076 €,
 - de la redevance pour frais de contrôle pour un montant de 3 305,23 €.

PILOTAGE ET GESTION DES SUBVENTIONS GLOBALES FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+) 2021-2027 -

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'ensemble de la mise en œuvre du pilotage et de la gestion des subventions globales FSE+ en qualité d'Organisme Intermédiaire au titre du Programme Opérationnel National FSE+ 2021-2027.

RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT 2021 POUR LA GESTION 2020 -

- Approuve les critères retenus pour le calcul du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement en application de la Loi n° 2006-1771 du 30 novembre 2006 :
 - 45 % du Fonds réparti proportionnellement à l'effort fiscal (rapport entre le produit fiscal des taxes ménages et le potentiel fiscal),
 - 45 % répartis dans une proportion inverse au potentiel fiscal par habitant,
 - 10 % répartis proportionnellement au montant total des dépenses d'équipement brut par habitant de la Commune.
- Adopte la répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement pour l'année 2021 s'élevant à 2 139 559,55 € au titre des montants encaissés en 2020.

RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2021 -

- Fixe le montant du potentiel fiscal par habitant à 366 €, en deçà duquel les Communes concernées sont reconnues « défavorisées », pour l'application des critères de répartition.
- Reconduit les critères de répartition du fonds :
 - 80 % du Fonds réparti au regard de la faiblesse du potentiel fiscal, le potentiel fiscal de référence pour l'attribution du fonds est fixé à 366 €/habitant,
 - 10 % du Fonds réparti au regard de la population DGF,
 - 10 % du Fonds réparti proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2019 transmises par les Services préfectoraux.
- Etablit la répartition du fonds pour 2021.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 22 septembre 2021

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées et des Affaires Juridiques.